



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

SOMMAIRE DU BIR N°13 DU 4 DÉCEMBRE 2023

DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	2
PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » - 11 ^{ÈME} ÉDITION –ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024.....	2
CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024.....	4
CONCOURS « PRIX DE L'ACTION ÉCO-DÉLÉGUEE DE L'ANNÉE » ÉDITION 2023-2024	6
DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE	8
APPEL À CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR OPERATIONNEL DU CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ) INDUSTRIE & DESIGN (CMQ ID) - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024	8
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE.....	11
APPEL À CANDIDATURE POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR D'ATELIER RELAIS	11

DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » - 11^{ÈME} ÉDITION – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

BIR n°13 du 4 décembre 2023

Réf. : DOS3

Dans le cadre de la politique éducative de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, avec le soutien de la MAE, organise la 11^{ème} édition du prix « Non au harcèlement ». Ce concours a pour objectifs de sensibiliser les enfants et les adultes au harcèlement en milieu scolaire et de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment **collectivement** sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo. Celle-ci servira de support de communication pour le projet pérenne que les équipes souhaitent mener dans leurs établissements.

Ce prix est l'un des axes stratégiques de la politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves, lancée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse depuis les Assises de 2011.

• Les établissements ou structures participants

Le prix mobilise l'ensemble de la communauté éducative. Les productions doivent être réalisées par les élèves du CP à la terminale des écoles élémentaires et établissements publics et privés sous contrat :

- écoles ;
- collèges ;
- lycées d'enseignement général et technologique ;
- lycées professionnels ;
- lycées agricoles.

Peuvent y être associés :

- les élèves inscrits dans le cadre des accueils de loisirs associés à l'école ;
- les élèves inscrits dans des structures d'animations avec ou sans hébergement ;
- les élèves élus dans les conseils des enfants ou des jeunes mis en place par les collectivités.

Les élèves sont invités à s'exprimer sur le harcèlement à travers la réalisation collective d'un support de communication : une affiche ou une vidéo (2 minutes maximum).

Les participants peuvent concourir dans une seule de ces 4 catégories : lutte contre le harcèlement, prévention du cyberharcèlement, prévention du harcèlement sexiste et sexuel et prix spécial « inclusion » pour la prévention du harcèlement à l'encontre des élèves à besoins éducatifs particuliers, en proposant soit une affiche soit une vidéo suivant les options ci-dessous :

Lutte contre le harcèlement				Prévention du cyberharcèlement	Prévention du harcèlement sexiste et sexuel	Prix spécial « inclusion »
Ecole élémentaire	Collège	Lycée	Inter degré	Toutes classes confondues		
affiche ou vidéo	affiche ou vidéo	affiche ou vidéo	affiche ou vidéo	vidéo	vidéo	vidéo

Chaque production proposée devra être **expressément** rattachée à l'une de ces quatre rubriques. Les travaux peuvent être présentés en langue étrangère mais devront dans ce cas être obligatoirement accompagnés d'une traduction sous-titrée.

Les affiches (exclusivement en format numérique png ou jpg, 5 Mo maximum) devront obligatoirement comporter un élément de texte (slogan) lisible à distance (2 à 3 mètres), devront pouvoir être imprimées au format A3 sans perte de qualité **et doivent être directement téléversées dans l'espace « Démarches simplifiées »**. Les vidéos ne doivent pas excéder **2 minutes, générique compris** et le fichier sera obligatoirement téléversé par le porteur du projet sur la plateforme institutionnelle PeerTube et copier le lien de partage dans l'espace « Démarches simplifiées ».

Quel que soit le support choisi, il devra obligatoirement intégrer le bloc du numéro d'appel 3018, téléchargeable sur le site Eduscol.

Par ailleurs, le logo du programme pHARe est obligatoire pour les écoles, les collèges et des lycées publics.

Attention, dans un contexte de généralisation du programme pHARe, les établissements ne pourront plus désormais présenter qu'un seul projet : soit une vidéo, soit une affiche.

Le dossier de participation devra être déposé sur la plateforme « Démarches simplifiées » en suivant le lien <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-participation-au-prix-nah-2024> **au plus tard le 26 janvier 2024.**

- Les prix

Pour son édition 2023-2024, le jury académique attribuera deux prix, meilleure affiche et meilleure vidéo au niveau inter degré.

Pour chaque niveau et pour chaque support (affiche ou vidéo), un jury académique sélectionnera des lauréats qui participeront au jury national :

- **8 prix « Non au harcèlement »**, répartis par niveau et type de support dont :
 - 2 prix « école élémentaire », affiche et vidéo ;
 - 2 prix « collège », affiche et vidéo ;
 - 2 prix « lycée », affiche et vidéo ;
 - 2 prix « inter degré », affiche et vidéo.
- **1 prix spécial « prévention du harcèlement sexiste et sexuel »**, toutes classes confondues, sous forme d'une vidéo.
- **1 prix spécial « prévention du cyberharcèlement »**, toutes classes confondues, sous forme d'une vidéo.
- **1 prix spécial « inclusion »**, toutes classe confondues sous forme de vidéo.
- **Mention « valeurs du sport »**, toutes classes confondues, affiche ou vidéo.

A titre exceptionnel pour l'année 2023-2024, à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, **une mention « valeurs du sport »** sera décernée à une affiche ou une vidéo traitant de la prévention du harcèlement à travers l'éducation physique et sportive **sélectionnée par chaque académie.**

Après transmission des nominés par le jury académique, le jury national élira à son tour le meilleur projet parmi les lauréats de toutes les académies, dans chaque catégorie précitée.

Par ailleurs, **un prix « coup de cœur académique »** sera décerné par le jury académique et recevra une récompense de 1000 euros versée par la MAE.

- Le dossier

Les participants peuvent s'appuyer sur le dossier de participation, téléchargeable sur le site Eduscol pour préparer la saisie de leur inscription sur la plateforme « Démarches simplifiées ».

Les formulaires de droits à l'image et de cession de droits d'auteur sont obligatoires pour participer à ce prix. Ils doivent être dûment remplis et signés par chaque élève et adulte impliqué dans le projet. Les originaux sont conservés pour une durée de dix années par l'école, l'établissement ou la structure partenaire.

Si l'un de ces éléments n'est pas fourni avec la ou les productions, la candidature de l'établissement ne sera pas retenue.

Le règlement complet du concours, ainsi que les annexes citées, sont téléchargeables sur le site :

<https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement>

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION – ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

BIR n°13 du 4 décembre 2023

Réf. : DOS3

Référence : arrêté du 23 juin 2016

Institué en 1961 par Lucien Paye, ministre de l'éducation nationale, à la suite d'initiatives d'associations d'anciens résistants et déportés, le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) est un concours scolaire destiné à susciter une réflexion civique chez les élèves en s'appuyant sur l'enseignement de l'histoire, et notamment de l'histoire des mémoires, de la Résistance et de la Déportation ; le thème annuel de l'édition 2023-2024 est : « **Résister à la déportation en France et en Europe** ».

Ce concours s'appuie donc fortement sur les programmes d'enseignement du collège et du lycée, et plus particulièrement sur ceux de l'histoire, de l'enseignement moral et civique, mais aussi d'autres disciplines telles que la géographie, l'histoire des arts, les lettres, l'apprentissage des langues, les arts plastiques ou l'éducation musicale.

Il s'inscrit pleinement dans le parcours citoyen, lequel structure la continuité et la progressivité des apprentissages et des expériences de l'élève autour des connaissances dispensées dans le cadre de l'enseignement moral et civique, de rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne, d'engagements dans la vie de l'établissement comme dans des projets ou actions éducatives.

Le concours est ouvert aux élèves de 3ème des collèges et aux élèves des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels, des lycées polyvalents, publics et privés sous contrat d'association avec l'État, des EREA, ainsi qu'aux élèves de niveau équivalent scolarisés dans les établissements d'enseignement relevant d'autres ministères (agriculture, défense...).

Pour participer à ce concours, les élèves peuvent :

- soit se présenter **à titre individuel** et rédiger un devoir en classe sur un sujet donné ;
- soit réaliser un travail **collectif** à plusieurs (deux élèves au minimum), dont la forme est libre et variée (mémoire écrit ou imprimé, vidéo, présentation numérique interactive, film, document sonore, exposition, jeux de société, diaporama, œuvre artistique, etc.), **qui doit être accompagné obligatoirement d'un document de présentation général (celui-ci doit toutefois rester d'un volume de pages raisonnable)**.

Le concours comportera **quatre catégories** de participation distinctes :

●catégorie 1 - lycée :

-rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur un sujet défini dans le cadre du thème annuel retenu (3 heures)

●catégorie 3 - collège :

-rédaction d'un devoir individuel en classe, portant sur un sujet défini dans le cadre du thème annuel retenu (2 heures)

●catégorie 2 - lycée :

-réalisation d'un travail collectif, sur le thème annuel retenu

●catégorie 4 - collège :

-réalisation d'un travail collectif, sur le thème annuel retenu.

Les élèves ne peuvent concourir que dans les catégories de participation correspondant à leur niveau d'études.

Des commissions se tiendront dans un premier temps dans chaque département de l'académie et sélectionneront un maximum de **5 productions au sein des quatre catégories précitées**. Chaque direction départementale transmettra par circulaire aux établissements ses propres consignes d'organisation des commissions départementales (date du déroulement des épreuves écrites, de transmission des productions collectives, date de la commission...).

Les productions collectives doivent respecter scrupuleusement les règles liées à leur conception (taille et poids des productions plastiques, durée des documents audio-visuels...), édictées dans le règlement national du concours. **Les travaux ne respectant pas ces dispositions seront automatiquement écartés par les jurys départementaux.**

Cette année **les inscriptions** au concours se feront **sur adage** avant le **1^{er} février 2024**. Pour s'inscrire, se rendre sur arena / scolarité du second degré / application / adage / appels à projets en cours.

Le jury académique, qui étudiera les productions retenues par les jurys départementaux, se tiendra **le 10 avril 2024**. Il sélectionnera dans chaque catégorie 5 productions au maximum, qui seront présentées au jury national.

Le jury national examinera **pendant l'été 2024**, les travaux sélectionnés par les jurys académiques et établira le palmarès national **au début du premier trimestre de l'année scolaire 2024-2025**.

Il décernera des prix et des mentions dans les quatre catégories définies et pourra également, s'il le juge nécessaire, décerner des prix spéciaux et des mentions spéciales.

Le règlement du concours, la note de cadrage du thème annuel et les fiches supports sont disponibles sur le site <https://eduscol.education.fr/cnrd>. La brochure du thème de l'année est en ligne : https://www.fondationresistance.org/catalogue_2023_2024/#page/2-3

Des ressources locales seront à disposition sur le site académique canabae : <https://canabae.enseigne.ac-lyon.fr/spip/> et sur les sites des archives départementales.

Contacts :

Kamil Belhabib pour la partie administrative : dos3-prix@ac-lyon.fr

Christophe Montez IA-IPR, référent mémoire et citoyenneté, pour la partie pédagogique : christophe.montez@ac-lyon.fr

CONCOURS « PRIX DE L'ACTION ÉCO-DÉLÉGUÉE DE L'ANNÉE » ÉDITION 2023-2024

BIR n°13 du 4 décembre 2023

Réf. : DOS3

Face aux enjeux de la transition écologique et du développement durable, l'éducation joue un rôle plus que jamais essentiel. Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse poursuit son engagement en ce sens avec la généralisation et le renforcement de l'éducation au développement durable en milieu scolaire. [Un plan d'action en 20 mesures a été publié le 23 juin 2023](#) : « L'École, premier lieu de l'engagement pour la transition écologique ».

L'élection d'élèves éco-délégués est obligatoire dans chaque classe de collège et de lycée, possible pour les classes de CM1-CM2. Dans la pratique, l'élection ou la désignation d'éco-délégués peut se faire dès les cycles 1 et 2.

Le Prix de l'action éco-déléguée de l'année est une mesure phare du dispositif ministériel en matière d'éducation au développement durable. Créé et lancé lors de l'année scolaire 2020-2021 par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, en partenariat avec le groupe Bayard Presse, il vise à faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées ou réalisées par les éco-délégués, avec l'accompagnement de la communauté éducative et des partenaires extérieurs. Participer à ce concours permet de **valoriser l'engagement individuel et collectif** en faveur de la transition écologique, de **stimuler les apprentissages** au sens large, la réflexion et la créativité par la présentation vidéo d'un projet fédérateur et inspirant.

Le concours est ouvert aux **élèves des écoles, des collèges, des lycées publics de l'Éducation nationale et privés sous contrat d'enseignement général, technologique, professionnel**.

Pour les écoles, la candidature peut être présentée par des élèves particulièrement engagés en faveur de l'environnement et du développement durable (car contrairement à la situation dans le second degré, la désignation d'éco-délégués n'est pas obligatoire).

Chaque école ou établissement ne peut présenter qu'une seule candidature.

La présentation vidéo peut aborder différents thèmes comme la préservation de la biodiversité, le développement du bien-être ou de l'efficacité énergétique, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

La production

La **vidéo est le support de la candidature** et doit se suffire à elle-même, sans texte de présentation ou notice d'accompagnement, hormis le **formulaire qui donne des précisions sur l'établissement et l'organisation du projet**. Elle présente le projet, les acteurs concernés, les thématiques couvertes et la démarche suivie. Le projet peut être achevé au moment de la participation au concours, ou engagé en s'échelonnant dans le temps.

La **durée de la vidéo est d'une minute et trente secondes (1'30) maximum**, générique compris. Un léger dépassement de quelques secondes est toléré.

Pour permettre une production de qualité, il est possible de bénéficier de conseils techniques (prise de son, montage vidéo), par exemple auprès des ERUN dans le premier degré, des équipes du Clemi de l'académie, ou dans le cadre d'une collaboration avec des étudiants en BTS audiovisuel, ou encore dans le cadre d'une activité culturelle collective mobilisant le pass Culture...

Les critères d'appréciation par le jury académique puis national figurent dans le règlement du concours téléchargeable sur le site : <https://www.education.gouv.fr/media/73367/download>

La transmission de la vidéo et du formulaire d'accompagnement

La production et le formulaire doivent être transmis par courriel via la plateforme académique FileSender à l'adresse : dos3-prix@ac-lyon.fr **au plus tard le 5 avril 2024**.

Afin de permettre la diffusion sur des sites à caractère pédagogique, penser à anticiper la distribution et la collecte des formulaires de droit à l'image et à la voix de chaque personne présente, mineure et majeure, sur la vidéo.

Le comité de pilotage académique de l'éducation au développement durable et à la solidarité, siégeant en composition restreinte, se réunira **en mai 2024** pour sélectionner une production dans chacune des 3 catégories (école, collège, lycée), en associant les élus au Conseil Académique à la Vie Lycéenne (CAVL). Les trois vidéos ainsi reconnues participeront au prix national.

Le jury national examinera **fin mai 2024**, les projets sélectionnés par les jurys académiques pour chacune des catégories précitées et établira la liste des lauréats.

La remise des prix nationaux aura lieu **fin juin ou début juillet 2024**.

Chaque participant garantit que la vidéo est une œuvre originale réalisée par ses soins ou par les élèves participants au projet et qu'il n'a introduit dans sa vidéo aucune reproduction même partielle d'œuvres ou d'interprétations protégées au titre du droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur et appartenant à des tiers, ni aucune réminiscence de telles œuvres, susceptible de violer les droits de ces tiers et d'enfreindre la réglementation en vigueur relative notamment à la contrefaçon.

Pour toute information complémentaire sur le déroulement de ce concours et sur le règlement qui s'y rattache, vous pouvez consulter le site national : <https://www.education.gouv.fr/prix-de-l-action-eco-deleguee-de-l-annee-307360> et académique qui présente un outil d'aide à la conception de la vidéo : <https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article889>

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

APPEL À CANDIDATURES AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR OPERATIONNEL DU CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ) INDUSTRIE & DESIGN (CMQ ID) - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

BIR n°13 du 4 décembre 2023

Réf : DRAFPIC RH

Objet d'un label national, les campus des métiers et des qualifications (CMQ) constituent des pôles d'excellence offrant une large gamme de formations professionnelles adaptées aux besoins des territoires. Construits autour d'un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique régional ou national fort soutenu par la collectivité territoriale et les entreprises, ils ont vocation à fédérer des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, les centres de recherche, les entreprises, les pôles de compétitivité en privilégiant un fonctionnement en réseau.

Ils offrent la possibilité de parcours de formation du niveau 3 au niveau le plus élevé, et contribuent à valoriser l'enseignement professionnel auprès du monde économique en développant les compétences attendues par les employeurs, et auprès des jeunes en leur offrant une visibilité accrue sur des parcours de formation adaptés à chacun.

Le/la directeur (trice) opérationnel (Ile) est chargé (e) d'animer le réseau du CMQ ID en lien avec le cahier des charges du label des CMQ. Il/elle co-définit et applique les orientations avec les partenaires et les industriels, les recommandations validées en comité stratégique. Il /elle est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Recteur académique de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Direction Régionale Académique de la Formation Initiale et Continue (DRAFPIC) et l'autorité fonctionnelle du président de l'association.

MISSIONS

A partir des axes stratégiques et défis opérationnels du CMQ ID et afin de faire du CMQ ID un levier de la réforme du lycée professionnel :

Consolidation de l'architecture porteuse du CMQ ID

- Accompagner l'évolution du CMQ ID au regard du cahier des charges national notamment dans les étapes de labélisation vers le label CMQ Excellence,
- Veiller à la cohésion de l'ensemble des partenaires du monde économique (entreprises, branches professionnelles, clusters, pôle de compétitivité), des collectivités territoriales, des services de l'État, des établissements et services relevant directement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, comme des autres ministères concernés ou qui leur sont associés, centres de formation par l'apprentissage et par la formation continue, publics et privés ...,
- Prospecter de nouveaux partenaires,
- Adapter la structuration administrative et le fonctionnement aux objectifs du CMQ ID afin de les mettre en adéquation avec le contexte régional,
- Favoriser l'émergence de projets novateurs correspondant aux objectifs stratégiques du CMQ ID,
- Coordonner des réponses aux appels à projets, appels à manifestation d'intérêt AMI dont celui de France Relance 2030 sur « les Compétences et métiers d'avenir » (CMA) afin de conforter le budget permettant de financer les actions du CMQ.

Coordination et structuration de l'activité du campus

- Proposer un plan pluriannuel de développement et le programme annuel d'activités,
- Favoriser et dynamiser le travail des groupes projets du réseau constituant le CMQ ID,
- Etablir une proposition budgétaire, suivre les flux financiers des projets émergents,
- Dans le cadre des instances du CMQ ID, veiller au développement de l'activité dans le cadre des instances décisionnelles du CMQ ID, dans le respect du projet académique, des orientations régionales et du budget,
- Contribuer à la mise en œuvre des réponses aux appels d'offres, appels à manifestation d'intérêt,
- Piloter la stratégie de communication du campus,
- Promouvoir / valoriser les activités du CMQ ID en mettant en place des actions,
- Développer un plan de communication intégrant la conception d'un site internet et l'usage des réseaux sociaux ; Conférer une dimension internationale à ce site,

Pilotage administratif et pédagogique du campus

- Planifier et animer les réunions de pilotage dont le compte rendu sera diffusé à l'ensemble des membres,
- Développer une démarche qualité et contribuer à l'évaluation du CMQ ID (tableau de bord de pilotage, budget, auto-évaluation ...),
- Développer et mettre en œuvre un projet pédagogique collaboratif au sein des structures adhérentes en appui sur les partenaires institutionnels et industriels avec un pilotage garantissant un bon équilibre entre eux,
- Impulser la construction de ressources pédagogiques partagées ou co construites entre les acteurs du CMQ ID.

Animation du réseau

- Repérer et animer au sein des établissements et des divers partenaires, les porteurs de projets et les actions innovantes pour en assurer l'accompagnement et diffusion au profit des «apprenants»,
- Proposer des actions d'information et de formation des équipes pédagogiques en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, les corps d'inspection, l'E AFC et l'INSPE, dans le respect des prérogatives des équipes de direction des établissements adhérents du CMQ ID,
- Développer des coopérations internationales et européennes du CMQ ID,
- Contribuer et participer aux échanges intercampus à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes et avec les campus du même secteur d'activité au niveau national (RTN Réseaux Thématiques nationaux).
- Participer aux travaux du réseau des CMQ en Auvergne Rhone Alpes

COMPÉTENCES REQUISES

Managériales par le pilotage de projets à l'échelle territoriale, régionale, nationale et internationale

Le/la candidat(e) devra se prévaloir d'une solide expérience dans les domaines du pilotage et du management de projets.

Leadership par le pilotage des équipes projets

Le/la candidat(e) devra être en mesure d'initier des projets collaboratifs, de fédérer les partenaires du CMQ ID ; favoriser le travail collaboratif et l'innovation

Décisionnelles par la maîtrise d'une autorité qui s'appuie sur des expériences reconnues

Doté(e) d'un intérêt certain pour la promotion des voies professionnelles, technologiques, universitaires (secondaire, supérieur et recherche) qui fondent l'activité du CMQ ID, il/elle devra avoir une bonne connaissance de l'environnement économique en lien avec les problématiques liées au secteur de la filière industrielle en général (métiers de la conception –Design, de la production, de maintenance, industrie du futur...).

Analytiques pour assurer la réponse aux différents appels à projet

Le/la candidat(e) devra être capable d'analyser les situations, de proposer des solutions et des définir des plans d'actions.

Adaptatives par la capacité à côtoyer des environnements professionnels divers

Soucieux/soucieuse de développer les démarches collaboratives entre les membres du CMQ ID, le/la candidat(e) devra connaître les fonctionnements pédagogiques et administratifs des établissements participant à ses travaux.

Organisationnelles pour assurer le suivi des différents projets

Le/la candidat(e) devra être pragmatique, rigoureux (se) pour assurer notamment le suivi financier des actions portés dans le cadre du CMQ ID

Communicationnelles qui s'appuient sur des convictions et sur un sens aigu de la pédagogie

Par sa maîtrise des outils de communication (y compris réseaux sociaux) et sa capacité à travailler en lien avec les services académiques, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les entreprises, les collectivités territoriales et les divers médias, le/la candidat(e) devra être en capacité d'assurer une communication permettant de valoriser les démarches innovantes du CMQ ID.

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE À POURVOIR

Catégorie	A Titulaire de l'Éducation nationale ou contractuel (le) de catégorie A ; titulaire du secondaire ou du supérieur si possible en lien avec le secteur d'activité du campus, Directeur/directrice délégué(e) aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), conseiller/conseillère en formation continue (CFC).
Localisation	Saint Etienne / Auvergne Rhône Alpes
Autorité hiérarchique et fonctionnelle	Recteur de la région Académique Auvergne Rhône Alpes DRAFPIC Déléguée Régionale Académique de la Formation Professionnelle Initiale et Continue
Date de prise de fonction	Dès que possible
Quotité / Durée	Temps plein, durée minimum de la mission : 1 an renouvelable
Mobilité	Déplacements à prévoir sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône Alpes et Déplacements ponctuels au national ou à l'international
Modalités de travail	<ul style="list-style-type: none">✓ Sur Site : Lycée support Etienne Mimard✓ Chez les partenaires en fonction des projets initiés✓ DRAFPIC✓ Télétravail possible Congés et RTT : 45 jours
Candidature	Procédure à suivre pour postuler Envoyer par mél un CV et une lettre de motivation avant le 15 décembre 2023 à : drafpic-grh@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE

APPEL À CANDIDATURE POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR D'ATELIER RELAIS

BIR n°13 du 4 décembre 2023

Réf : DSDEN 69, IEN-IO

Missions principales

- Participer aux commissions d'admission RELAIS de son territoire
- Organiser l'accompagnement des élèves affectés par la commission d'admission RELAIS au sein du dispositif et veiller au maintien du lien avec la classe d'origine
- Assurer des interventions en direction des élèves et dispenser des heures d'enseignement dans les apprentissages fondamentaux ou de remise à niveau
- Intervenir auprès de l'équipe pédagogique de la classe d'origine des élèves pris en charge dans l'atelier, afin de les aider à définir et à formaliser le projet individuel de chaque jeune lors de son retour. Cette intervention s'effectuera en lien avec le professeur principal de la classe et le professeur désigné comme tuteur de l'élève.
- Accompagner le jeune dans son projet scolaire et professionnel en ancrant les actions du dispositif dans les programmes du Parcours Avenir et du Parcours Citoyen pour permettre à l'élève de donner du sens à ses apprentissages en lien avec les partenaires scolaires et extra-scolaires
- Collaborer avec le chef d'établissement support pour assurer la coordination entre les établissements du réseau élargi. Rendre compte régulièrement de l'évaluation de la situation des élèves accompagnés par le dispositif
- Participer aux réunions, aux groupes de travail départementaux

Prise de poste au 1^{er} janvier 2024 basé au collège GRIGNARD à LYON 8^{ème}.

Les candidats, titulaires ou non de l'Éducation nationale, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans les meilleurs délais et au plus tard le 8 décembre 2023, à l'attention de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône.

Après une sélection sur dossier, les candidats retenus seront conviés à un entretien de recrutement.

Transmission des candidatures à :

L'inspectrice de l'éducation nationale, chargée de l'information et de l'orientation du Rhône
Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale
21, rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07
ce.ia69-iio@ac-lyon.fr
Tél : 04 72 80 69 86